DÉPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

30 MAI 2013

Le nombre de Conseillers en exercice est de 39

OBJET

Lisière Pereire – Désaffectation et déclassement parcelle AB 219

En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T. Le Maire de Saint-Germain-en-Laye atteste que le présent document a été publié le 31 mai 2013 par voie d'affichages notifié-le transmis en sous-préfecture le 31 mai 2013 et qu'il est donc exécutoire.

Le 31 mai 2013

Pour le Maire, Par délégation, Le Directeur Général Adjoint des Services



L'an deux mille treize, le 30 mai à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 23 mai deux mille treize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN. Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Madame MAUVAGE, Monsieur HAÏAT, Madame USQUIN, NICOT, Madame Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur RAVEL. Madame KARCHI-SAADI. Madame TÉA. Madame Monsieur PERNOD-RONCHI, FAVREAU. Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur PRIOUX, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE*, Monsieur BLANC, Monsieur PÉRICARD. Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD, Monsieur BIHOUIS

*Madame BRUNEAU-LATOUCHE (sauf pour les dossiers 13 C 00, le procès-verbal de la séance du 11 avril 2013, le compte rendu des actes administratifs, et les dossiers 13 C 01 à 13 C 15)

Avaient donné procuration:

Monsieur MAILLARD à Monsieur HAÏAT Monsieur PERRAULT à Monsieur PIVERT Madame LEGRAND à Monsieur PÉRICARD

Etaient absents:

Monsieur BAZIN d'ORO Madame DE CASTRO COSTA

Secrétaire de séance :

Madame KARCHI-SAADI

N° DE DOSSIER: 13 C 05

OBJET: LISIERE PEREIRE - DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT PARCELLE AB 219

RAPPORTEUR: Monsieur LEBRAY

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

L'organisation du projet urbain et des réseaux viaires sur la partie Est du périmètre de l'opération d'aménagement « Lisière Péreire » nécessite l'utilisation de la parcelle AB 219.

Cette parcelle, propriété de la Ville, a accueilli le parc de stationnement relais de la ligne de la Grande Ceinture. Compte tenu de la fréquentation de la ligne, le parc a été très peu utilisé. Dans le cadre du projet d'aménagement, un parking public mieux localisé à l'ouest des voies ferrées est prévu. Il a donc été procédé à la désaffectation de cette emprise.

La présente délibération a pour objet de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement préalable de la parcelle AB 219.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

CONSTATE la désaffectation de la parcelle AB 219,

PRONONCE le déclassement de l'emprise concernée.

POUR EXTRAIT CONFORME, AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS, Pour le Maire, Le 1er Maire-Adjoint,

Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Lisière Pereire - Désaffectation et déclassement parcelle AB 219

Date de décision: 30/05/2013

Date de réception de l'accusé 31/05/2013

de réception :

Numéro de l'acte : D13C05

Identifiant unique de l'acte : 078-217805514-20130530-D13C05-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 2.2

Urbanisme

Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols

Date de la version de la 01/04/2004

classification:

Nom du fichier: D13-C-05 - Lisiere-pereire-declassement-AB-219.docx (078-

217805514-20130530-D13C05-DE-1-1_1.pdf)